

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1552)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 36

présenté par

M. Paul, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Assurance maladie)

ARTICLE 27 A

Compléter la première phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« souffrant de pathologies chroniques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser le champ de l'expérimentation en le faisant porter sur les maladies chroniques.